

RÈGLEMENT DE LA COURSE

« RAPHELOISE 5 ET 10 KM »

26 NOVEMBRE 2023

ART. 1. Présentation

L'Association STADE OLYMPIQUE ARLESIEN organise, le dimanche 26 novembre 2023 à partir de 10h deux courses pédestres de 5 et 10 km, Elles seront ouvertes à partir de la catégorie cadet U18 à M12 pour le 10Km et Minime U16 à M12 pour le 5 Km. Le parcours est exclusivement sur route.

La sécurité des coureurs sera assurée par des déviations de routes ainsi que par la police municipale et des signaleurs. Il sera mis en place des déviations à caractère temporaire sur lequel le mot « course » sera inscrit sur les lieux estimés dangereux.

ART.2. Ravitaillement/Collation

Pour le 10km un ravitaillement sera mis à disposition à mi parcours.

A l'arrivée, une collation sera à la disposition de tous les coureurs.

ART.3. Accompagnateurs

En application de l'article 20 du règlement de la FFA tout accompagnateur, notamment à bicyclette, trottinette ou roller est interdit, sous peine de disqualification du participant.

ART. 4. Inscriptions – Droit d'inscription

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.

Les coureurs ont la possibilité de s'inscrire :

– Sur le site internet d'Endurance Chrono (<https://www.endurancechrono.com/>) **jusqu'au samedi 25 novembre 12h**

--Pour le **Championnat Régional** l'engagement doit être effectué durant la période **dédiée et définie** par la ligue.

Aucune inscription sur place.

ART.5. Certificat médical et licences

Selon le règlement de la FFA en vigueur : paragraphe II-A-4, la participation à la course est soumise à :

--La présentation obligatoire par les participants d'une **licence 2023-2024** en cours de validité à la date de la manifestation **délivrée par la FFA, "Athlé Compétition", ou "Athlé Entreprise", ou "Athlé running". Attention : les licences "Athlé Santé" ou "Athlé Encadrement" ou Athlé découverte** ne sont pas acceptées

--OU d'un **"Pass J'aime Courir" délivré par la FFA** et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation

--OU d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une Fédération uniquement agréée** (FSGT, FSPN, FFSA, FCD, FFH, UFOLEP, ASPTT, FSCF), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

-- **OU** d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

--**Les mineurs** : sont autorisés à participer à la compétition et sont tenus de présenter l'autorisation parentale et le questionnaire médical ci-dessous (donnant lieu à une réponse négative à chaque rubrique) renseignés conjointement. A défaut ils sont tenus de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de 6 mois.

AUTORISATION PARENTALE

(Pour les mineurs)

Je soussigné _____

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur

(Rayer les mentions inutiles)

Autorise mon (mes) enfant(s) mineur(s) (Nom, prénom, Année de naissance) :

A participer à la Raphaéloise (Cf. Article 1 du règlement)

Je dégage les organisateurs de tout incident présent ou futur pouvant survenir.

Date :

Signature :

QUESTIONNAIRE SANTE
STADE OLYMPIQUE ARLESIEN*



Cochez une seule des trois cases.

N° LICENCE :

NOM :

PRENOM :

SEXE : HOMME FEMME

DATE DE NAISSANCE :

Depuis l'année dernière

- Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?
- As-tu été opéré (e) ?
- As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?
- As-tu beaucoup maigri ou grossi ?
- As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?
- As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?
- As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?
- As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?
- As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?
- As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?
- As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?
- As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)

- Te sens-tu très fatigué (e) ?
- As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?
- Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?
- Te sens-tu triste ou inquiet ?
- Pleures-tu plus souvent ?
- Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?

Aujourd'hui

- Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?
- Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?
- Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?

Questions à faire remplir par tes parents

- Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?
- Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?
- Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ?
(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)

NB: Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du responsable légal du licencié.

- Je déclare répondre NON à chaque question et je serai éventuellement dispensé de la présentation d'un nouveau certificat médical
- Je déclare répondre OUI à au moins l'une des questions et je devrai présenter un nouveau certificat médical

«Si vous avez répondu NON à toutes les questions : «Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

«Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, ou si vous refusez de répondre : «Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.»

Date et signature du Licencié :
(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

ART.6. Droits d'inscriptions

--10 € pour le 5km et 12 euros pour le 10km (+ 1 euro gestion endurance chrono)

Pour les licenciés FFA selon **ART.5.** : l'organisateur effectue un remboursement de 2 € géré par Endurance Chrono.

- **Le Championnat Régional est ouvert à tous les athlètes licenciés compétition de la Ligue Région Sud. L'engagement est gratuit.** Il doit être effectué **uniquement par les clubs** durant la période dédiée et définie par la ligue.

Engagement via le site officiel de la Ligue : <http://ligueathletismepaca.athle.fr/>

ART. 7. Dossards

Le retrait des dossards ne pourra se faire que sur présentation d'une pièce d'identité ou de la licence ou de sa photocopie le samedi 25 novembre à partir de 14h et le jour de la course, dimanche 26 novembre à partir de 8h au village départ (devant le Gymnase Jean Vilar). Le dossard est individuel, nominatif et non cessible (aucune réattribution). Il sera visible au-devant du coureur.

ART. 8. Départs-Arrivées

Le 1^{er} départ (5km sera donné à 10h00 rue des Santons).

Le 2^{ème} départ (10km sera donné à 10h10, léger décalage avec le 5km sur la rue des Santons)

L'arrivée se fera devant le gymnase Jean Vilar.

La durée limite de la course est fixée à : 2h

ART. 9. Commodités

– Des sanitaires seront disponibles dans le gymnase Jean Vilar.

– Différents parkings du village seront disponibles, notamment à proximité de la zone du départ.

Attention : la circulation automobile sera réglementée en ville sur le parcours de la course à partir de 9h30 jusqu'à 12h30.

ART. 10. Chronométrage et classement

La société Endurance Chrono assurera le chronométrage de l'épreuve. Il sera effectué électroniquement. Le classement sera consultable :

- par affichage dans le gymnase VILAR
- sur le site Endurance Chrono.

ART.11.Récompenses.

La remise des récompenses se fera à partir de 11h45

Primes et récompenses aux athlètes de chaque course :

- Cadeau souvenir à chaque participant lors de la remise du dossard
- Récompense pour les 3 premiers au scratch (homme/femme)
- Récompense (non cumulable avec le scratch) pour le premier de chaque catégorie (homme/femme)
- Récompense pour le 1^{er} Raphélois et la 1^{ère} Raphéloise
- Récompense pour le challenge du nombre (2 courses confondues)

ART. 12. Secours

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

ART. 13. Assurance

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ART. 14. Vols, pertes d'effets

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant le week-end de la manifestation.

ART. 15. Droit à l'image

« J'autorise expressément le STADE OLYMPIQUE ARLESIEN ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à LA RAPHELOISE sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 ».

Le coureur désireux de ne pas apparaître sur les classements de la RAHELOISE doivent en informer l'organisation ou le signaler à l'inscription sur Endurance Chrono.

ART.16. Risque de trouble à l'organisation de la manifestation.

En cas de comportement individuel ou collectif non approprié nuisant à la sérénité de l'organisation (violences verbales, utilisation des réseaux sociaux à des fins calomnieuses ...) l'organisateur se réserve le droit de ne pas prendre en compte le ou les inscriptions du ou des perturbateurs (qui seront remboursées).

ART. 17. Cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ART. 18. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.